

Métayage et fermage

En Italie au XVI^e siècle, selon que vous étiez puissants ou misérables, vous aviez tendance à choisir le fermage de plantations céréalières ou le métayage des vignes.



Il était une fois une péninsule économiquement prospère, mais politiquement divisée. Pendant de nombreuses années, elle s'était déchirée en guerres intestines, mais un équilibre avait enfin été trouvé autour de quatre ou cinq nations de taille moyenne et d'une poussière d'états plus petits. Il s'en était suivi un demi-siècle de développement économique sans précédent, ses marchands, ses banquiers et ses artistes étaient présents aux quatre coins du monde, mais elle n'en avait pas profité pour construire une union politique. Le monde était alors dominé par deux superpuissances : elle devint le théâtre de leur conflit, et elle tomba entre les mains de l'une d'elles, perdit son indépendance et sa prospérité, et disparut de la scène internationale pour plusieurs siècles.

Non, il ne s'agit pas de l'Europe du XXI^e siècle, mais de l'Italie du XVI^e. À la mort de Laurent le Magnifique, en 1493, Florence est une république puissante, et le théâtre d'une renaissance politique, scientifique et culturelle dont Machiavel, Galilée et Michel-Ange sont les plus illustres représentants. Cinquante ans après, Florence n'est plus qu'un duché d'opérette entre les mains des Médicis, dans une Italie dominée par Charles Quint. De sa grandeur passée, il reste le cadre artistique et les leçons de l'histoire, que les Européens d'aujourd'hui ne veulent visiblement pas tirer.

Heureusement, les économistes ont recherché les vieux parchemins pour mieux comprendre les comportements d'aujourd'hui. La théorie moderne des contrats repose sur deux concepts fondamentaux : le partage des risques, et l'asymétrie d'information. Prenons le cas des contrats agricoles, où un propriétaire citadin loue sa terre à un exploitant. Ils se rangent en deux catégories : le métayage et le fermage. Dans le cas du fermage, l'exploitant verse un loyer fixe au propriétaire, et garde toute la récolte. L'incitation au travail pour l'exploitant est alors maximale (il conserve tout le fruit de ses efforts), mais c'est lui qui porte tout le risque : en cas de mauvaise récolte, le revenu du propriétaire est assuré. Dans le cas du métayage, on partage la récolte. Ce faisant, on partage aussi le risque, mais on diminue d'autant l'incitation de l'exploitant à travailler. Il y a eu beaucoup de développements théoriques sur cette question, et on conçoit

que le contrat optimal pour le propriétaire dépende des caractéristiques de celui-ci, de l'exploitant, et finalement de la terre : le métayage est plus adapté aux cultures risquées.

Le cadastre florentin de 1427 répertorie 128 propriétaires, résidant à Florence, Pescia ou San Gimignano, et louant leurs terres à des exploitants habitant des villages voisins. Il y a 902 contrats, car un même propriétaire peut louer plusieurs terres, et chaque contrat précise ce qui est cultivé (vignes, céréales, ou mixte), la fortune de l'exploitant, et s'il s'agit d'un fermage ou d'un métayage (dans ce cas, le partage usuel est moitié-moitié). Ces données ont été exploitées par D. Akerberg et M. Botticini dans *Explorations in Economic History*. La distinction entre la vigne, qui est très sensible aux aléas climatiques, nécessitant des soins réguliers pour rester productive sur le long terme, et les céréales plus robustes, a des répercussions sur le type de contrat. En effet, sur 510 terres plantées en vigne ou mixtes, 28 seulement étaient affermées, alors qu'il y en avait 309 sur les 392 terres plantées en céréales. L'analyse statistique révèle une autre tendance : plus l'exploitant est riche, et donc en principe prêt à assumer le risque, plus il établit de contrats de fermage.

La théorie semble donc confirmée. Mais l'analyse statistique révèle une troisième corrélation : plus l'exploitant est riche, plus il a planté des céréales, la culture la moins risquée. On s'attendrait, au contraire, à ce que les pauvres, plus sensibles au risque, soient tentés par les exploitations céréalières. Que se passe-t-il ? Probablement un phénomène d'appariement : les exploitants ne choisissent pas leur exploitation au hasard, pas plus que les propriétaires ne la louent à n'importe qui. Les propriétaires de vignes préféreront les contrats de métayage qui garantissent mieux le long terme, et ce type de contrat attirera davantage les pauvres, car il comporte une forme d'assurance. On a refait les calculs en tenant compte de ce biais, et cela modifie les résultats précédents. C'est bien le risque qui détermine la forme des contrats : la culture des céréales et la richesse de l'exploitant favorisent le fermage, mais le premier effet est moins important que le second.

Triste Toscane si proche et si lointaine. Les siècles passent et les hommes ne changent pas. Les paysans sont toujours aussi malins et les hommes politiques toujours aussi limités.